

**Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 980 000 francs destiné à financer les acquisitions des musées municipaux: Musée d'art et d'histoire et ses succursales, Musée d'ethnographie, Musée d'histoire naturelle, Conservatoire et Jardin botaniques**

## **1 PREAMBULE**

En 1996, le Conseil municipal décide d'ouvrir un crédit extraordinaire de 980 000 francs destiné à financer les acquisitions des musées municipaux.

La direction du Département des affaires culturelles avait décidé, pour plus de transparence, d'inclure désormais les crédits d'acquisition dans les investissements et non plus dans le budget de fonctionnement.

Ce crédit a fait suite à un moratoire de deux ans.

## **2 BOUCLEMENT DES COMPTES SANS DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE**

Selon la proposition n° 41 du 11 septembre 1995 et le rapport de la Commission des beaux-arts n° 41A présenté le 13 février 1996, le crédit de 980'000.- francs était destiné à financer les acquisitions des trois musées municipaux selon la répartition suivante :

PFQ No. 42.90 à 42.96	Musée d'art et d'histoire et filiales	CHF	860'000.-
PFQ No. 42.97	Musée d'Ethnographie	CHF	40'000.-
PFQ No. 42.98	Muséum d'histoire naturelle	CHF	50'000.-
PFQ No. 42.99	Conservatoire et Jardins botaniques	CHF	30'000.-
Crédit voté selon proposition		CHF	<b>980'000.-</b>

Chaque service a géré sa tranche de crédit et en présente ci-dessous ses comptes.

### **2.1 Musée d'art et d'histoire et filiales**

En 1995, les Musées d'art et d'histoire ont développé une politique d'acquisitions, notamment en :

- renonçant à un encyclopédisme général au profit d'accents délimités donnant une identité claire et un profil unique,

- établissant des points forts qui règlent l'enrichissement des collections,
- appariant la politique d'acquisition avec les expositions temporaires et prenant en compte le réaménagement du Musée.

Le Conseil administratif a publié la politique d'acquisition des MAH dans son rapport à l'appui du projet de budget 1996. C'est sur cette base que les acquisitions financées par le crédit extraordinaire ont été effectuées. Grâce à ce crédit, les MAH ont pu acquérir des oeuvres très importantes qui renforcent essentiellement les points forts de leurs riches collections.

Crédit voté selon proposition 41A	CHF	860'000.--	
Recettes	CHF	42'417.--	
<b>Total des ressources</b>			<b>CHF 902'417.--</b>

## Acquisitions par musée et département

### Musée d'art et d'histoire

Département des Beaux-arts	CHF	162'895.50	
Département des Arts appliqués	CHF	76'140.41	
Département d'archéologie	CHF	269'367.--	
Cabinet de numismatique	CHF	27'747.09	
Divers	CHF	*27'680.70	
Total	CHF	563'830.70	

<b>Cabinet des estampes</b>	<b>CHF</b>	<b>116'394.25</b>	
<b>Centre d'iconographie</b>	<b>CHF</b>	<b>52'891.75</b>	
<b>Musée Ariana</b>	<b>CHF</b>	<b>68'840.30</b>	
<b>Musée de l'horlogerie</b>	<b>CHF</b>	<b>100'460.--</b>	
<b>Total des acquisitions</b>			<b>CHF 902'417.--</b>
<b>Solde</b>			<b>CHF 0.--</b>

\* Cette somme comprend le reliquat du compte d'investissement passé en provision. Elle sera utilisée au financement des dernières acquisitions en 1999.

## 2.2 Musée d'Ethnographie

### A) Objectifs en matière d'acquisition :

Dans les limites des moyens mis à sa disposition, le musée a pour priorité la sauvegarde de patrimoines en péril, l'acquisition d'objets dans le cadre de recherches ou qui complètent directement les collections du musée ou une exposition en préparation, la concrétisation d'opportunités uniques ou très rares d'acquérir des objets importants.

### B) Récapitulation des acquisitions :

Crédit voté selon proposition 41A

CHF 40'000.--

Au bénéfice de ce crédit spécial et selon ses objectifs, le Musée d'ethnographie a procédé à l'acquisition de 389 objets (poupées, statues, instruments de musique, costumes, ustensiles, machines, ...) qui se répartissent par département de la façon suivante :

<i>Département</i>	<i>N objets</i>	<i>Montant</i>		<i>%</i>
Dépt Afrique	52	CHF	5'763.00	14.4%
Dépt Amérique	238	CHF	12'500.00	31.2%
Dépt Asie	53	CHF	14'886.90	37.2%
Dépt Ethnomusicologie	8	CHF	1'570.00	3.9%
Dépt Europe	38	CHF	5'282.00	13.2%
<b>Total</b>	<b>389</b>	<b>CHF</b>	<b>40'001.90</b>	<b>100.0%</b>

### 2.3 Muséum d'histoire naturelle

Le MHN a utilisé cette somme pour l'achat de collections scientifiques pour compléter les collections existantes ou pour des études scientifiques menées par les chercheurs du Muséum selon les objectifs établis. Ces collections sont destinées en partie ou intégralement aux expositions temporaires ou permanentes.

Crédit voté selon proposition 41A

CHF 50'000.--

#### Acquisitions par départements scientifiques

Département d'entomologie (Coléoptères : Staphylinoidea, Carabidae, Scarabidaeidae, Coccinellidae ; Hyménoptères : Formicidae)	CHF	35'295,00	70,6%
Département des arthropodes (Arachnida :Pseudoscorpiones, Araneae, Opiliones, Hémiptères : Psylloidea)	CHF	10'200,00	20,4%
Département d'herpétologie (poissons divers)	CHF	2'165,00	4,3%
Département de minéralogie (minéraux d'Iran)	CHF	1'680,00	3,4%
Département d'archéozoologie (squelettes divers)	CHF	660,00	1,3%
<b>Total des acquisitions</b>	CHF	<b>50'000,00</b>	<b>100,0%</b>
<b>Solde</b>	CHF	<b>0,00</b>	

#### Acquisitions par ordre systématique

Insectes :	Coléoptères	65,6%
	Hyménoptères	5,0%
	Hémiptères	2,6%
Arachnides		17,8%
Vertébrés :	Poissons	4,3%
	Mammifères	1,3%
Minéraux		3,4%
Total		100,00%

## 2.4 Conservatoire et Jardin botaniques

Les CJB ont poursuivi une politique d'acquisition d'échantillons d'herbier en provenance de régions correspondant aux axes de recherche de l'institution. Ce sont essentiellement des plantes en provenance d'Afrique tropicale (plantes à fleur et mousses), d'Amérique tropicale (Brésil, Paraguay) et Méditerranée (Turquie, Grèce).

Crédit voté selon proposition 41A

CHF 30'000.--

### Acquisitions par zones géographiques :

Méditerranée	CHF	10'742,00	35,8%
Amérique du sud	CHF	6'489,00	21,6%
Afrique	CHF	4'180,00	14,0%
<b>Total des acquisitions</b>	CHF	<b>21'411,00</b>	<b>71,4%</b>
<b>Solde</b>	CHF	<b>8'589,00</b>	<b>28,6%</b>

### Acquisitions par année

1996	1'400,00
1997	5'990,00
1998	6'361,00
1999	7'660,00
<b>Total</b>	<b>21'411,00</b>

### PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* - Approuve le bouclage du compte relatif au crédit extraordinaire de 980 000 francs destiné à financer les acquisitions des musées municipaux: Musée d'art et d'histoire et ses succursales, Musée d'ethnographie, Musée d'histoire naturelle, Conservatoire et Jardin botaniques.